



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 44025

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le nouveau régime taliban en Afghanistan. Après une année de siège, les « étudiants islamistes » talibans, issus de la minorité pashtoun, viennent de s'emparer de la capitale afghane et instaurent un régime de terreur fondé sur l'application de la « charia » à la saoudienne : peines d'amputation et de lapidation, interdiction du travail et de la scolarisation des femmes, emprisonnements et exécutions sommaires... Plus de 100 000 Kabouliens auraient déjà pris la fuite. Contrairement au pronostic du Département d'État américain, ce nouveau régime ne semble pas garantir une meilleure stabilité régionale mais suscite au contraire un regain de tension. Quatre États d'Asie centrale de la Communauté des États indépendants (CEI), notamment l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, ont renforcé leur dispositif militaire frontalier avec l'Afghanistan. La Douma russe réclame quant à elle des sanctions internationales. Alors que la France reste le seul pays européen à disposer d'une ambassade à Kaboul, il souhaiterait obtenir de M. le ministre des affaires étrangères des éclaircissements quant à la position de l'État français à l'égard du nouveau régime afghan.

Texte de la réponse

Bien que le rapport des forces en Afghanistan soit plus équilibré aujourd'hui qu'après la prise de Kaboul, fin septembre, ou il s'établissait au profit des Talebs, le jeu incessant des alliances et contre-alliances confirme que l'option militaire ne peut pas être la solution au conflit. La crise afghane, comme l'honorable parlementaire ne manque pas de le souligner, laisse en effet peser la menace d'une destabilisation de l'ensemble de la région. La France renouvelle ses appels au cessez-le-feu et au dialogue dans la perspective d'une réconciliation nationale. Ce n'est que par la négociation, et non par le langage des armes, que les parties en conflit trouveront une solution d'entente équitable et respectueuse des intérêts de chacun. C'est la raison pour laquelle la France appelle de ses vœux la formation d'un gouvernement d'union nationale et n'entend prendre parti pour aucune des factions. Tout règlement de la question afghane suppose que les puissances régionales s'abstiennent de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Ceci est fondamental pour parvenir à la paix dans ce pays. La France demeure très préoccupée par les violations des droits de l'homme et par le sort réservé aux femmes. Ayant toujours figuré au premier rang des fournisseurs d'aide humanitaire à l'Afghanistan, elle souhaite poursuivre cette aide auprès de la population afghane, qui demeure la première victime des combats et dont l'aspiration à la paix est plus vive que jamais. Un contrat permanent est maintenu avec celles des ONG françaises qui ont souhaité rester sur place. Le ministre des affaires étrangères peut donc assurer l'honorable parlementaire que la France accorde la plus grande attention à l'évolution de la situation, et s'efforce d'agir positivement par tous les canaux possibles.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44025

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5466

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6125